

CHARTRE DES VALEURS

La Fondation s'est construite autour de valeurs fortes, Fruit d'une réflexion collective et participative, la Charte des Valeurs de la Fondation Centre Hélios Marin voit le jour.

Les valeurs institutionnelles s'enracinent dans ce qui constitue sa force, sa dynamique, sa différence, sa volonté de s'affirmer comme un acteur de Santé Publique au service des malades qui nous sont confiés et des usagers accueillis.

Sa formalisation écrite marque la volonté de l'établissement de renforcer l'identité collective, fixant ainsi les principales orientations que chaque salarié quelque soit sa qualité s'engage à respecter ;

Cette charte représente une référence permanente dans l'action quotidienne et dans nos responsabilités respectives. Elle se veut incitative et durable, inspiratrice de notre démarche continue de la qualité, et socle des relations de chacun avec les interlocuteurs internes et externes.

Attachée à des objectifs de pérennité, d'indépendance et d'épanouissement, la Fondation repose sur des valeurs humaines essentielles, façonnées au cours de son Histoire et qui font aujourd'hui son Identité

Nous en sommes aujourd'hui individuellement et collectivement les gardiens, les garants, les acteurs.

Article 1 - Engagement de respect dans la relation à l'autre

« Primauté de la personne avant toute autre considération », cette valeur forte empruntée à la FEHAP, marque la volonté de la Fondation à inscrire ses relations humaines dans ce principe de RESPECT absolu de toute personne quelque que soit sa fonction, son âge, son handicap, sa nationalité.

Riche de la diversité de ses salariés, de leurs talents et de la reconnaissance de leur professionnalisme, la Fondation érige cette valeur humaniste au premier rang.

Article 2 - Perpétuer l'image d'une éthique professionnelle

Apporter un concours actif à l'amélioration de la Santé Publique avec le souci constant de la nourrir par l'innovation des soins et des prestations de qualité pour chaque patient ou usager accueilli, dans le respect de la déontologie propre à chaque profession et par la recherche.

Article 3 - Respect des règles de réserve et de confidentialité

Au quotidien la communication écrite et verbale, la non diffusion d'informations de toute nature relatives aux malades accueillis et à la gestion de la Fondation, participent à notre engagement professionnel, respectueux de la Fondation, des malades, des usagers, de leurs familles. Le principe posé est le même concernant les salariés et le respect de leur vie privée.

Article 4 - Agir constamment de façon responsable et solidaire dans l'intérêt général.

Cet objectif humainement ambitieux dépend de l'adhésion de chaque membre de la Fondation à une politique de partage du savoir ; Il se concrétise par la recherche d'un esprit d'équipe, de collaborations privilégiées, d'entraides de partage d'un éventail de connaissances complémentaires, de compétences et d'expertises au service d'un idéal de bien vivre et travailler ensemble sur notre presqu'île.

Article 5 - Respecter l'environnement et agir dans le sens du développement durable

Individuellement et collectivement responsables, l'effort consenti par tous, dans la recherche d'économies, dans la gestion des risques, les choix ou options de consommation, de fonctionnement, de construction, participe au respect des ressources naturelles, sans compromettre, l'avenir environnemental d'un site à préserver pour les générations futures.
